

AVIS D'ATTRIBUTION CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le Port autonome de Strasbourg a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur souterrain sur le domaine public et privé, du secteur de la rue de Rouen à la rue du Rhin Napoléon à Strasbourg (67000), en application des dispositions des articles L.2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

Cette publicité a consisté en une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg (www.strasbourg.port.fr) du 25 Juin au 6 Août 2020.

A l'issue de la procédure de publicité, la société Réseau du Port Autonome de Strasbourg - R-PAS, société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le n° 887 533 008, et ayant son siège social 14, Place des Halles à Strasbourg (67000), est la seule à avoir présenté sa candidature.

Le Port autonome de Strasbourg et la société R-PAS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire en date du 17 décembre 2021, portant sur la mise à disposition de la partie souterraine d'emprises foncières sur le secteur ci-dessus énoncé, pour une période de vingt ans, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2040.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation du Domaine
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.